

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 V. 35 G Vœu relatif au Centre de Santé du Moulinet.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

L'avenir du Centre de Santé du Moulinet situé au 21 rue du Moulinet dans le 13^e arrondissement géré actuellement par la Mutualité Française - Union Territoriale de Mutualité d'Ile de France (UTMIF) serait gravement menacé.

Considérant les informations issues du conseil d'administration de l'UTMIF du 21 septembre dernier et les annonces faites, le 28 septembre dernier, directement auprès du personnel du centre de santé faisant craindre la disparition du centre de santé dans un avenir proche ;

Considérant que la dégradation de la situation économique de l'UTMIF pourrait provoquer la fermeture de plusieurs entités du groupe sur Paris et en banlieue parisienne (activités dentaires, optiques...) ainsi que la suppression d'une centaine de postes dont près de la moitié concerneraient le seul Centre de Santé du Moulinet ;

Considérant qu'une part substantielle de l'offre de soins du 13^e arrondissement en secteur 1 serait menacée de disparaître et, qu'en outre, le centre du Moulinet accueille également aujourd'hui une partie des activités médicales et des patients du Centre Saint Victor (5^e arrondissement) ;

Considérant que les propositions faites aux gestionnaires du centre en vue de rejoindre la coordination des centres de santé de Paris n'ont pas été suivies d'effets ;

Considérant que, malgré les engagements de pérennisation du Centre de Santé Saint Victor (5^e arrondissement) pris auprès du Maire de Paris par les dirigeants de la Mutualité Française et de l'UTMIF, ce projet de réouverture demeure à ce jour également très incertain ;

Sur proposition d'Emmanuelle Becker, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu :

Que le Maire de Paris interpelle sans délai de la direction de l'UTMIF, de la Mutualité Française, de l'Etat (ARS Ile-de-France), afin que soit garantie la poursuite des activités du Centre de Santé du Moulinet.